



Rapport sur la situation en matière de développement durable

Année 2021

Version du 15/02/2022

Contexte

1. Les objectifs et contenu du rapport

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales vient compléter les objectifs de loi Grenelle 2 de 2010. Il soumet les EPCI de plus de 50 000 habitants à la présentation, au plus tard à l'occasion du débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport met en perspective pour la collectivité, le bilan de son action et les options stratégiques retenues pour les années à venir.

Le rapport doit analyser les impacts de chacune des actions, politiques et programmes au regard des 5 finalités à poursuivre en matière de développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- fonder des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'enjeu est de rendre compte des interactions et des interdépendances de l'activité de Grand Chambéry et bien d'éviter la seule analyse sectorielle par finalité.

Il est structuré en 2 parties, l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales qui sont analysées au regard des 5 éléments de démarche de développement durable, moteurs de la gouvernance territoriale :

- la stratégie d'amélioration continue ;
- la transversalité de l'approche ;
- la participation des acteurs locaux et des habitants
- l'organisation du pilotage ;
- l'évaluation partagée.

2. La stratégie Climat Air Energie de Grand Chambéry

▪ Définition

La loi de transition énergétique pour la croissance verte n° 2015-992 du 17 août 2015 a désigné les EPCI de plus de 20 000 habitants coordonnateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

La stratégie Climat Air Energie de Grand Chambéry doit permettre de suivre la trajectoire menant aux objectifs 2050 dictés, entre autres, par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ; cette trajectoire, inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Chambéry présente des paliers intermédiaires à 2025 et 2030. Ainsi des objectifs ont été définis en fonction des 5 enjeux prioritaires :

1. Diminution des consommations énergétiques
2. Augmentation des productions d'énergies renouvelables selon la filière ;
3. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
4. Amélioration de la qualité de l'air ;
5. Définition du potentiel de séquestration de carbone du territoire.

Le PCAET, démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, s'articule avec les autres dispositifs de planification aux échelles nationales, régionales et locale. Le PCAET doit :

- être compatible avec le SRADDET ;
- prendre en compte le ScoT ;
- prendre en compte la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC) ;
- être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), le cas échéant.

Le PLUi HD doit prendre en compte le PCAET.

Le PCAET a vocation à diffuser une approche globale et intégrée de la politique Climat Air Energie au sein de l'ensemble des politiques publiques portées par Grand Chambéry et du territoire de

l'agglomération. Ainsi, l'articulation du PCAET, aux différentes étapes de son élaboration, avec les documents sectoriels de programmation des différentes compétences de Grand Chambéry permet l'intégration des enjeux et la convergence des ambitions pour un territoire écoresponsable, moteur des grandes transitions :

- La Fabrique du territoire, le projet d'agglomération 2017-2030
- PLUi Habitat-Déplacements
- Schéma de développement touristique 2017-2022 ;
- Schéma agricole territorial, Charte forestière de territoire ;
- Schéma directeur des eaux pluviales ;
- Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Lac du Bourget 2015-2021 ;
- Plan d'action en faveur des zones humides ;
- Démarche Territoire à énergie positive ;
- Labellisation Cit'ergie ;
- Contrat d'objectif déchet (CODEC).

Pour définir les objectifs de sa stratégie Climat Air Energie, Grand Chambéry s'est appuyée sur les objectifs réglementaires et les objectifs du Territoire à énergie positive (TEPOS) en agissant sur les secteurs d'activité énergivores, ayant un impact sur la qualité de l'air et vulnérables au changement climatique :

- la mobilité ;
- le bâtiment : logements et locaux d'entreprises ;
- le secteur économique tertiaire ;
- l'agriculture, la sylviculture ;
- le tourisme ;
- les ressources du territoire.

Le déploiement de la politique Climat Air Energie se fait à 2 niveaux d'échelle :

- au sein de Grand Chambéry lors de la mise en œuvre des compétences obligatoires et optionnelles par l'éco-exemplarité de la collectivité grâce au label Cit'ergie ;
- à l'échelle du territoire de l'agglomération avec les différents partenaires et acteurs, à travers la mise en œuvre des actions de transition écologique et de développement durable avec le PCAET.

▪ Objectifs 2025 du PCAET

Le PCAET doit permettre d'atteindre le premier palier de la transition énergétique en 2025 :

- baisser les consommations énergétiques de 16% pour atteindre 3 111 GWh ;
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 17% afin de ne pas dépasser 524 kteqCO₂ ;
- doubler la production d'énergie renouvelable pour couvrir 22% des besoins en produisant 693 GWh.

Pour reconquérir la qualité de l'air, l'objectif du PCAET est de maintenir les émissions des 3 principaux polluants atmosphériques du territoire sous les seuils réglementaires de dépassement en diminuant de :

- 30% les émissions des oxydes d'azote (NO₂) ;
- 25% les émissions des particules fines (PM10) ;
- 14% le nombre de jours de pollution à l'ozone (O₃).

Le PCAET se fixe comme objectif de préserver le potentiel de séquestration du carbone par stockage dans les sols et la biomasse ou par substitution grâce à l'utilisation de produits bois (matériau et énergie) :

- 27 731 kteqCO₂ stockés ;
- compenser jusqu'à 20% des émissions de gaz à effet de serre.

Le PCAET

Les actions en matière de transition écologique et de développement durable à l'échelle du territoire de Grand Chambéry

1. Rapport de suivi annuel | 2020

Le PCAET¹ de Grand Chambéry a été adopté en décembre 2019 pour 6 ans (2020/2025). Le bilan annuel 2020 évalue 43 actions parmi les 82 actions prioritaires.

La méthodologie du suivi annuel a été construite par Grand Chambéry en 2020, avec l'aide d'un groupe de travail d'experts locaux :

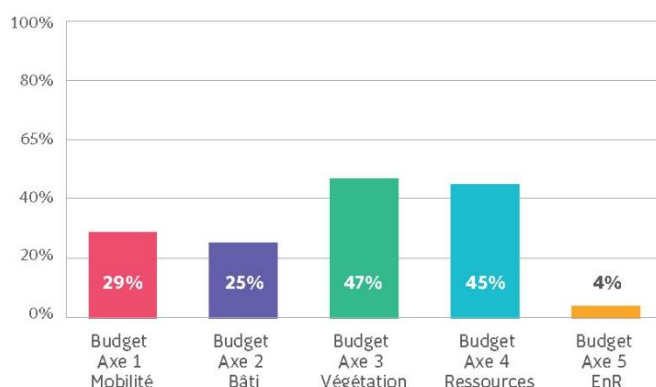
- l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables),
- ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air),
- AGATE (AGence Alpine des TERRitoires).

Le suivi annuel a pour objectif de vérifier que les actions prévues au Plan sont menées, que des moyens sont donnés pour concrétiser les actions par des résultats. Il permet de s'assurer que les objectifs fixés dans le Plan ont de bonnes chances d'être atteints.

Le suivi diffère de l'évaluation à mi-parcours, et de l'évaluation à 6 ans, qui marquent un temps spécifique où l'on cherche à quantifier et qualifier les effets du PCAET, par rapport aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'évaluation permet de contrôler la trajectoire du Plan et si nécessaire de le réviser dans son contenu et ses moyens.

La majorité des données sont renseignées pour l'année 2020, sauf pour certains indicateurs phare qui nécessitent l'agrégation de données par l'ORCAE (observatoire régional climat air énergie).

Taux de consommation sur la durée du PCAET des 43 actions suivies



Les 43 actions suivies représentent un budget prévisionnel de 125 M€ pour la durée du PCAET, avec un réalisé 2019-2020 de 29 M€, soit 23% de réalisation. Des disparités existent selon les axes, et en particulier pour les axes 2 (réduction des GES par rénovation de logements collectifs et individuels) et 5 (injection de biométhane, méthaniseurs, chaufferies bois, ...) : il est primordial d'anticiper des investissements importants et de maintenir le rythme des projets si on veut atteindre les objectifs du PCAET.

Le coût de la mise en œuvre des 43 actions en 2020 représente 111 € / habitant.

2. Evaluation quantitative de l'avancement des actions

■ Les indicateurs Phare

Les 14 indicateurs Phare des 5 axes du PCAET ont été renseignés pour l'année 2020. Ils sont présentés en fonction de leur contribution aux objectifs Climat Air Energie du PCAET dans le tableau ci-dessous. Les valeurs 2019 constituaient le T₀ du PCAET, en année de référence. Une tendance de l'évolution est donnée dans le tableau, dans l'attente de pouvoir dresser une courbe d'évolution lors des prochains suivis.

¹ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

Objectif CLIMAT

N° axe PCAET	Indicateur	Valeur	Unité	Année	Evolution
3	Evolution de la séquestration de carbone en tonnes de CO ₂	1	%	Evolution 2015/2018	Identique à 2019, mise à jour ORCAE indisponible
4	Ratio de volume d'eau potable en litre/habitant/jour	144 20 136	l/habitant/jour m ³	2020	Très légère baisse (-350 m ³)
4	Tonnages annuels de déchets valorisés (tri / compostage / bois-énergie)	26 036	tonnes	2020	Très légère baisse (-369 tonnes)
4	Nombre d'emplois des filières maraîchage et arboriculture	78	ETP	2019	Identique à 2019, mise à jour indisponible
4	Nombre d'emplois de la filière locale forêt-bois	400	ETP	2019	Identique à 2019, mise à jour indisponible

Objectif AIR

N° axe PCAET	Indicateur	Valeur	Unité	Année	Evolution
1	Nombre de personnes exposées au-dessus des seuils réglementaires et de recommandations OMS pour le NO ₂ (même seuil)	0	personnes	2020	Forte baisse des indicateurs due à la baisse des émissions suite aux réductions de trafic durant la crise sanitaire
1	Nombre de personnes exposées au-dessus des seuils réglementaires et de recommandations OMS pour les PM10	0	personnes (OMS) personnes (UE)	2020	
1	Nombre de personnes exposées au-dessus des seuils réglementaires et de recommandations OMS pour les PM2,5	400 0	personnes (OMS) personnes (UE)	2020	
2	Evolution annuelle des émissions de particules PM10 dans le secteur résidentiel et tertiaire	-28 (sur 308 en 2018)	tonnes	Evolution 2017/2018	Identique à 2019, mise à jour ORCAE indisponible
4	Suivi des émissions annuelles de NOx	1 496	tonnes	2018	Identique à 2019, mise à jour ORCAE indisponible
4	Suivi des émissions annuelles de PM10	308	tonnes	2018	Identique à 2019, mise à jour ORCAE indisponible

Objectif ENERGIE

N° axe PCAET	Indicateur	Valeur	Unité	Année	Evolution
1	Evolution des émissions de GES dans le secteur des transports et mobilités	-6 (sur 286 en 2018)	kteqCO ₂	Evolution 2017/2018	Identique à 2019, mise à jour ORCAE indisponible
1	Evolution de la consommation énergétique en GWh dans le secteur des transports et mobilités	-23 (sur 1167 en 2018)	GWh	Evolution 2017/2018	Identique à 2019, mise à jour ORCAE indisponible
2	Evolution annuelle des consommations en GWh pour les secteurs bâtiments (résidentiel et tertiaire) et éclairage public	79 (sur 1644 en 2018)	GWh	Evolution 2017/2018	Identique à 2019, mise à jour ORCAE indisponible
2	Evolution annuelle des émissions de GES dans le secteur résidentiel et tertiaire	7 (sur 242 en 2018)	kteqCO ₂	Evolution 2017/2018	Identique à 2019, mise à jour ORCAE indisponible

N° axe PCAET	Indicateur	Valeur	Unité	Année	Evolution
2	Nombre de logements rénovés ou construits avec le référentiel de performance énergétique	382	Logements financés	2020	Très légère baisse (-12 logements)
5	Production d'EnR en GWh/an - chaleur et électricité	374 39	GWh chaleur GWh électricité	2019	Légère hausse pour la chaleur (+17GWh), constant pour la production d'électricité
5	Taux de production d'EnR par filières par rapport au potentiel	60	%	2019	Très légère augmentation (+1%)

▪ Les indicateurs Clé et la notation des actions

La notation sur 50 points de chacune des 43 actions est présentée dans le tableau en annexe 1, selon la méthodologie déclinée en 5 sous-critères. Un indicateur clé, quantitatif, est donné pour chaque action.

Les 43 actions du bilan annuel 2020 sont présentées ci-dessous selon les 5 axes du PCAET :

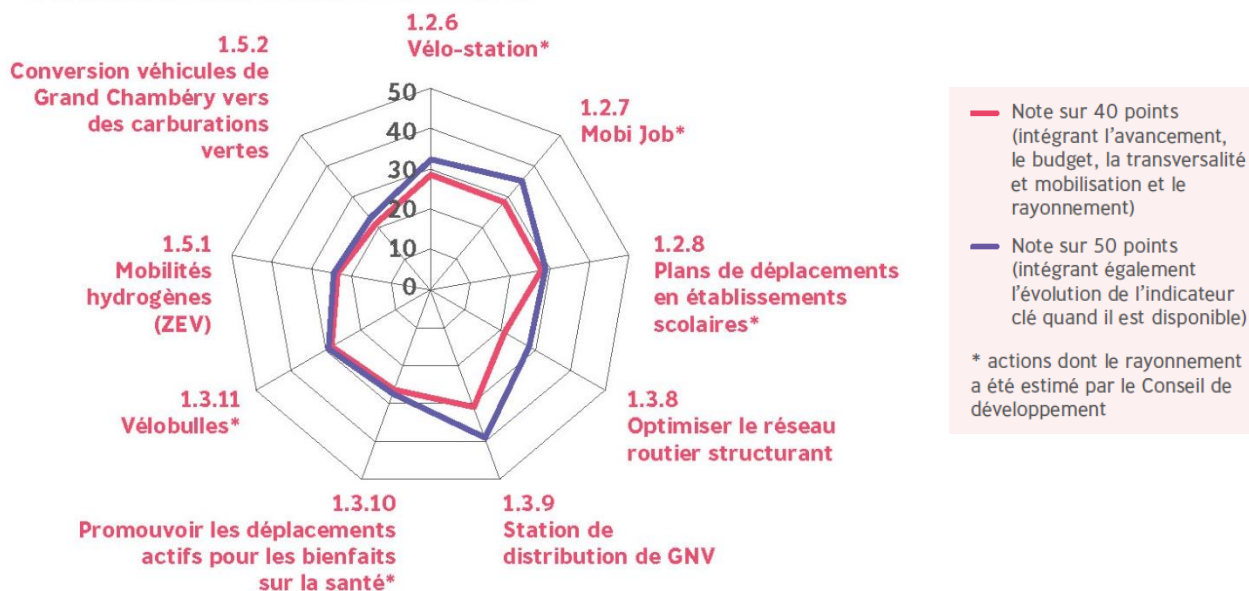
- un graphique radar avec la note sur 50. Pour certaines actions, en l'absence d'indicateur clé disponible, la note est également présentée sur 40 points ;
- en synthèse, une grille AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

AXE 1 – Vers des mobilités agiles et durables	9 actions
AXE 2 – Piloter un bâti performant, sain et agréable	10 actions
AXE 3 – La végétation au service de l'adaptation au changement climatique	4 actions
AXE 4 – Valoriser les richesses du territoire	9 actions
AXE 5 – Doubler la production d'énergies renouvelables	11 actions

L'axe 6, les actions d'initiatives citoyennes, n'a pas été évalué puisqu'il n'a pas démarré en 2020.

▪ Axe 1 - Vers des mobilités agiles et durables

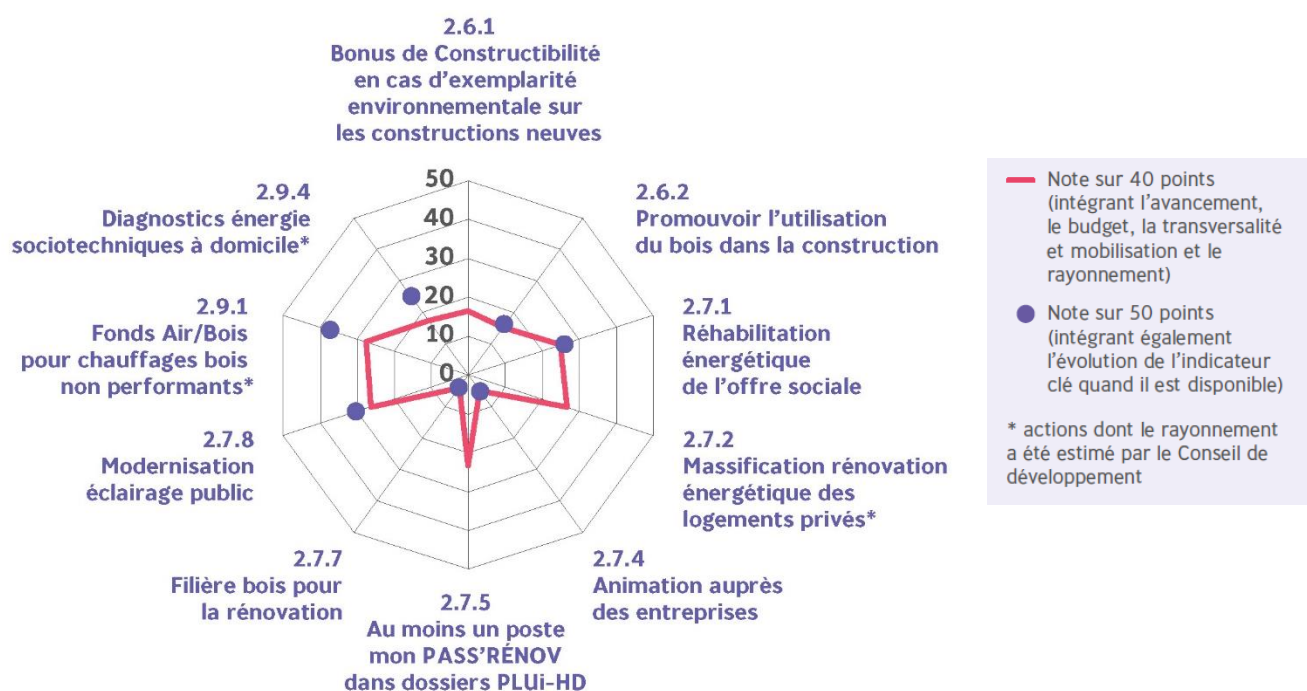
Notation des actions en 2020



ATOUTS	FAIBLESSES
• Mise en fonction de la station GNV • Inauguration station Hydrogène pour véhicules • Flotte de VAE renforcée à la vélo-station, 800 chèques VAE • Livraison d'une aire de covoiturage de 40 places à la sortie VRU Cassine • Schéma du réseau routier structurant sert de référence pour les aménagements	• Peu de promotion des déplacements actifs pour les bienfaits sur la santé avec le confinement (cible : personnes vulnérables, travailleurs sociaux mobilisés avec le covid) • Éloignement de la nouvelle aire de covoiturage du péage nord • Abandon du projet de candidature à l'AAP de l'ADEME pour les bus hydrogène
OPPORTUNITÉS	MENACES /POINTS DE VIGILEANCE
• La ZFEm peut faire levier pour inciter à accompagner les entreprises vers flotte GNV • Le déconfinement a boosté la pratique du vélo (pistes, locations...) et les demandes de vélo écoles et Mobi Job • Expérimentation VAE Benur • Projet européen Mobi'project (CM2/6*) • Programme « savoir rouler » à déployer • Rayonnement international du projet hydrogène	• Offre véhicules GNV pour les entreprises est très limitée • Manque de fiabilité des équipements hydrogène (station, vélos...) et délais de livraison des véhicules • Avec la demande de mobilité durable en hausse, anticiper les besoins en animation (Mobi Job, PDES, vélo écoles...), en investissement (flottes vélos, places de consignes...) et en entretien (technicité VAE...) • Point critique du projet ZEV : passer de l'expérimentation au développement/commercialisation

Axe 2 - Piloter un bâti performant, sain et agréable

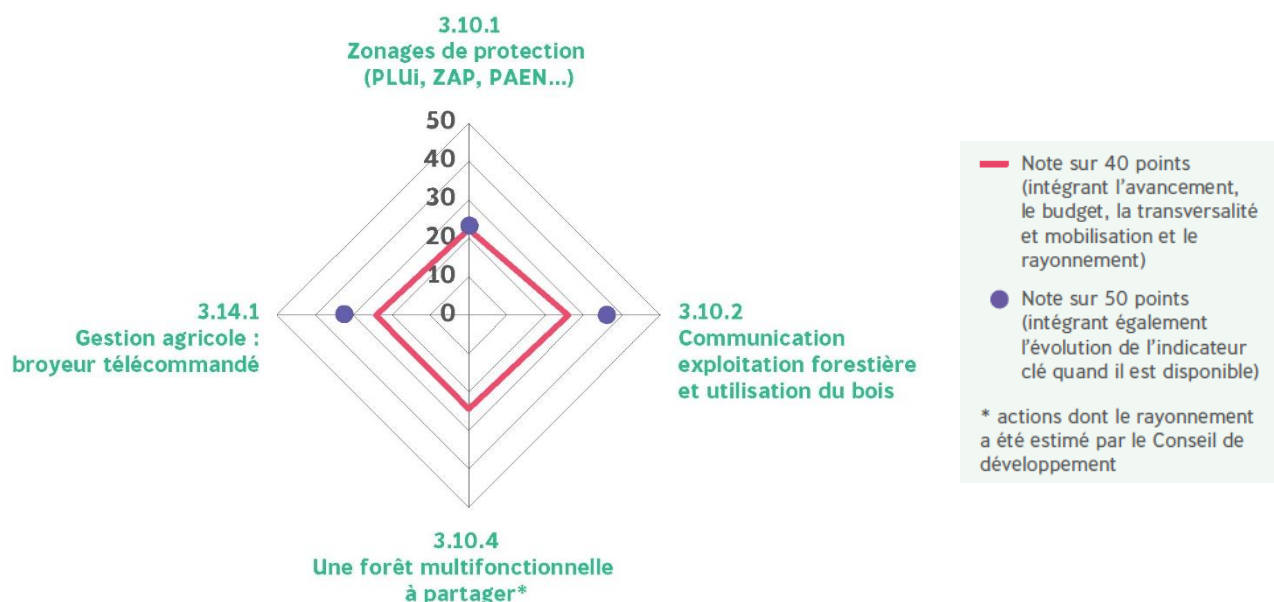
Notation des actions en 2020



ATOUTS	FAIBLESSES
- Financements confortés par le SDES pour la rénovation de l'éclairage public, les diagnostics sont suivis de travaux - Une rénovation exemplaire BBC sur un bâtiment OPAC à Cognin (L'Epine) - Le référentiel mon PASS'RÉNOV est qualitatif et engage des rénovations globales, donc plus performantes	- Aucun diagnostic d'éclairage public en 2020 - Les enjeux de l'extinction de l'éclairage public ne sont pas assez relayés en dehors du périmètre des PNR - Pas assez de passage aux travaux en copros accentué par le ralentissement des décisions des AG de copros - Peu d'entreprises se font accompagner sur la performance énergétique, malgré de nombreux dispositifs existants 8 diagnostics sociotechniques SLIME avec le confinement
OPPORTUNITÉS	MENACES /POINTS DE VIGILANCE
- Des demandes croissantes des communes pour des travaux de rénovation d'éclairage public en début 2021 - Des programmes complémentaires pour faciliter la rénovation de l'éclairage public et l'extinction (contrat vert et bleu, espaces valléens) - Cristal habitat lauréat d'un AAP national MASSIRENO 3,5M€ de subvention (France relance – 10 projets nationaux) - Généralisation de mon PASS'RÉNOV à tous les logements (pas que les revenus modestes), contribue à la massification - Des aides simplifiées pour les entreprises : TREMPLIN - Élargissement du bonus air'rénoV aux matériaux biosourcés	- Mouvance des aides de l'Etat pour la rénovation des particuliers - Malgré l'importance et la qualité de l'offre mon PASS'RÉNOV, on reste en dessous des enjeux du territoire - Le taux global de subvention est trop faible par rapport au coût des travaux de rénovation, notamment dans l'habitat privé - Capacité d'intervention des entreprises artisanales : des lots infructueux pour la rénovation dans l'offre sociale - Evaluer l'effet du bonus constructibilité du PLUi-HD sur le niveau de performance énergétique des constructions/ rénovations

▪ Axe 3 - La végétation au service de l'adaptation au changement climatique

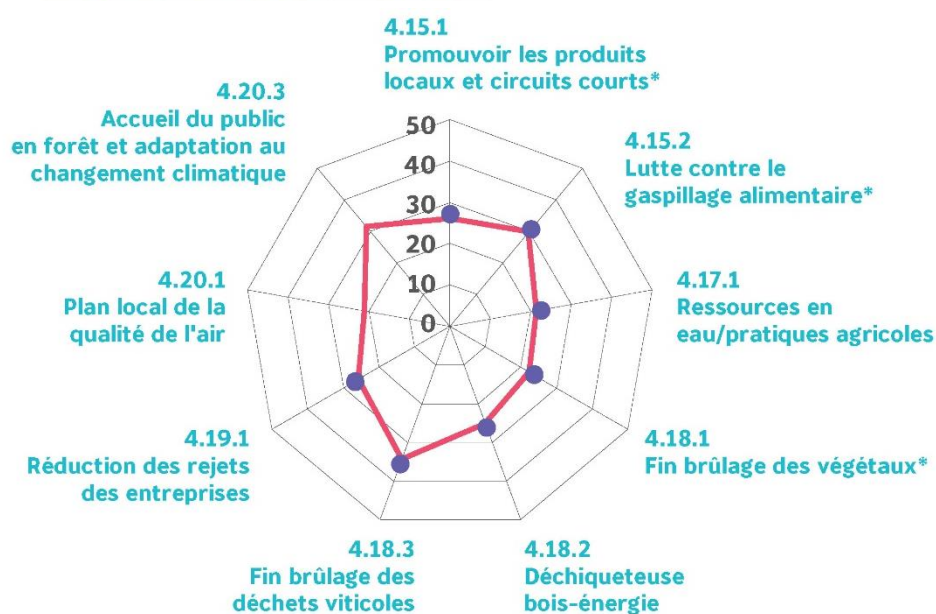
Notation des actions en 2020



ATOUTS	FAIBLESSES
• Animations encadrées en forêt en augmentation • Plus de 50% du territoire en forêt (fréquentation accrue lors du déconfinement)	• Trop faible utilisation du broyeur télécommandé, même si celle-ci a augmenté par rapport à 2019 • Pas de mise à jour du périmètre des zones humides du PLUi HD faisant l'objet d'un aménagement (et comptabilisation des mesures compensatoires)
OPPORTUNITÉS	MENACES /POINTS DE VIGILEANCE
• Projet de marteloscope sur GC/PNRC • Fonds pour les communes pour aménager et réguler l'accueil du public dans les espaces naturels	• Fréquentation accrue des espaces naturels lors du déconfinement > cohabitation des usages

▪ Axe 4 - Valoriser les richesses du territoire

Notation des actions en 2020



x.x.x : Nom de l'action

— Note sur 40 points (intégrant l'avancement, le budget, la transversalité et mobilisation et le rayonnement)

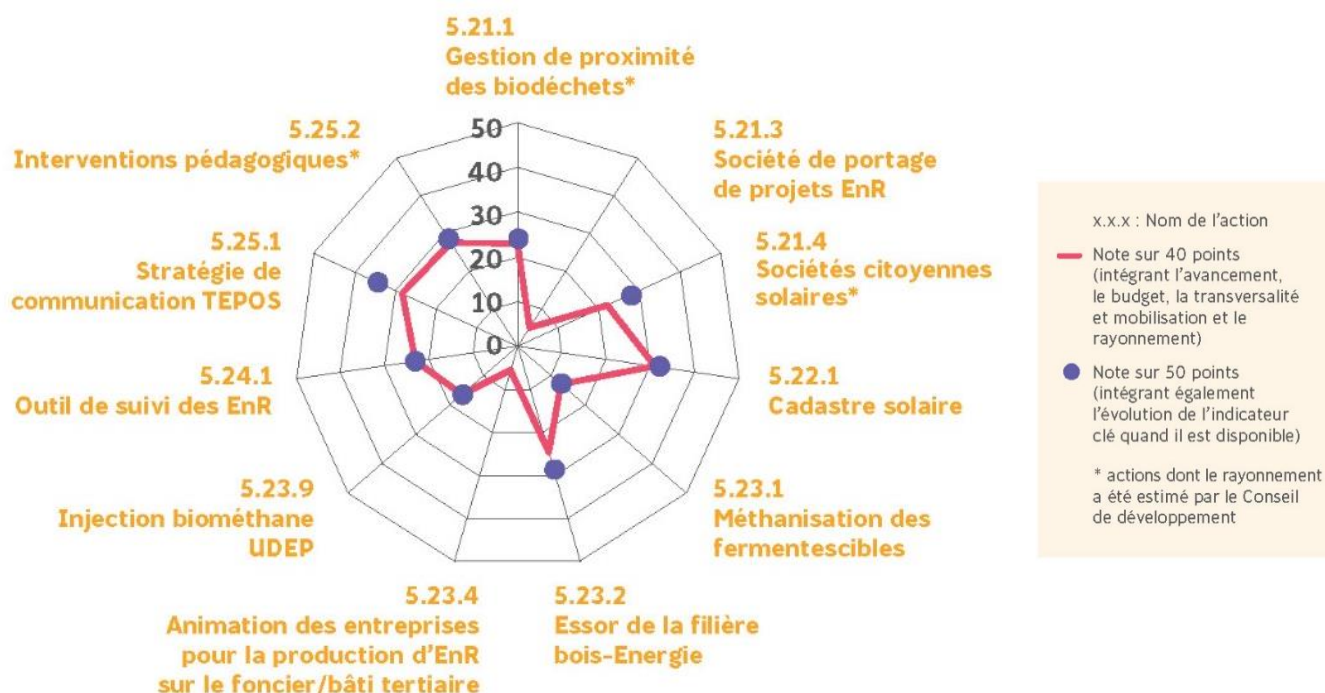
● Note sur 50 points (intégrant également l'évolution de l'indicateur clé quand il est disponible)

* actions dont le rayonnement a été estimé par le Conseil de développement

ATOUTS	FAIBLESSES
• Retour d'expérience d'ARTACLIM : diagnostic de vulnérabilité, outils, recherche actions • Engagement dans un plan alimentaire territorial Savoie avec le Département • Expérimentation de circuits courts dans 2 cuisines centrales + Jacob-Bellecombette depuis 2017 • Production maraîchère sur place pour la cuisine scolaire de La Motte-Servolex • Des mesures inédites de brulage à l'air libre des déchets viticoles/pépinières	• Manque de quantification des impacts du changement climatique • 3 communes non adhérentes au prêt de broyeurs (Sainte-Reine, Jarsy et Doucy) • Non utilisation de la déchiqueteuse bois-Energie, ne correspond pas au besoin réel des agriculteurs • La condition d'adhésion au tarif préférentiel de l'eau pour les agriculteurs pourrait être plus ambitieuse • Action rénovation en bois local non démarrée • Absence d'organisation des viticulteurs/pépiniéristes pour évacuer leurs déchets vers plateforme de compostage
OPPORTUNITÉS	MENACES /POINTS DE VIGILANCE
• Candidature espaces valléens pour poursuivre les avancées d'ARTACLIM • Labellisation flocon vert pour les stations • Diversification des broyeurs prêtés aux habitants • Un projet économique de transformation des invendus/non consommés de pains • Lutte contre le gaspillage alimentaire dans le futur programme local de prévention des déchets • Potentiel d'une 50aine d'agriculteurs des Bauges éligibles à une tarification préférentielle eau • Plusieurs constructions bois local à venir et via le bonus matériaux biosourcés • AAP REBOND de l'agence de l'eau pour les entreprises • Valorisation économique des molécules issues des déchets viticoles (cosméto, agronomie)	• La « maladaptation » au changement climatique • Les financements agissant sur l'adaptation au changement climatique sont encore trop en silos • Les établissements scolaires concentrent leurs efforts sur le compostage au détriment de la lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine • Fin des aides agence de l'eau en 2022 pour mise aux normes des rejets > urgence à ce que les entreprises s'emparent de ces dispositifs • Délais des artisans pour les travaux de mise aux normes des rejets des entreprises • Besoin de trouver des entreprises qui investissent dans l'extraction moléculaire et la valorisation des résidus viticoles

▪ Axe 5 - Doubler la production d'énergies renouvelables

Notation des actions en 2020



ATOUTS	FAIBLESSES
• Concrétisation du projet récupération de chaleur fatale de l'incinérateur pour le réseau de chaleur et utilisation éventuelle pour le chauffage des digesteurs du méthaniseur (boues de l'UDEP) • Restaurateurs motivés et impliqués dans l'expérimentation de collecte des biodéchets • TEPOS : sensibilisation des nouveaux élus via enquête, conférence TEPOS, boîte à outils • Un groupement de commande pour la fourniture en bois énergie des chaufferies communales	• Manque d'association du monde agricole/industrie agroalimentaire dans la réflexion de méthanisation des biodéchets • Difficulté d'installation des outils de suivi de production d'EnR • Insuffisance du réseau à absorber la production de centrales solaires dans les Bauges • Réticences des communes à mettre à disposition des centrales citoyennes leurs toitures, méconnaissance des particuliers sur leur droit à produire de l'électricité • Manque d'engagement dans la durée d'établissements scolaires autour des animations et de projets énergie/climat
OPPORTUNITÉS	MENACES /POINTS DE VIGILEANCE
• Renouveau de la délégation de service public d'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2024 • Projet de récupération accrue de chaleur fatale auprès de l'incinérateur pour le réseau de chaleur urbain • Injection de biométhane opérationnelle mi 2022 • Déploiement du schéma directeur des biodéchets • Test de raccordement au réseau sur le cadastre solaire • Étude des potentialités locales avec un AMI bois-Energie • Réflexion départementale engagée pour une SEM EnR avec concrétisation rapide de projets • Valeur démonstrative des communes prenant des parts dans les deux centrales citoyennes • 4 nouvelles installations ENERGICIMES en 2021 • Animation d'un réseau d'établissements scolaires en démarche de développement durable avec l'inspection académique • Élargir le réseau de chaleur urbain (réflexion sur prise de compétence agglo)	• Choix déterminant entre le compostage ou la méthanisation pour le traitement industriel des biodéchets résiduels • Manque d'implication des maîtres d'ouvrages dans le choix de l'approvisionnement en bois-Energie par les exploitants des chaufferies bois • Manque de fiabilité du matériel de pré-collecte des biodéchets pour les restaurateurs • Perspectives de fin du TEPOS après 2021 • Limitation des gros projets de centrales solaires dans les Bauges en raison du surcoût de renforcement du réseau électrique porté par des petites communes • EnergiCimes a besoin d'être connue sur le territoire (habitants, collectivités, entreprises...) • Les priorités données par l'éducation nationale aux fondamentaux au détriment de temps pour explorer les sujets énergie/climat

3. Analyse qualitative des axes du PCAET au regard de la crise sanitaire

2020 est une année marquée par la crise sanitaire et ses effets plus ou moins directs sur l'économie, l'éducation, la cohésion sociale, les activités, les déplacements, l'environnement... A l'échelle du PCAET, plusieurs de ces impacts sont perceptibles dans le cadre du suivi annuel 2020.

Tout d'abord la mesure de la qualité de l'air reflète nettement la baisse de trafic (en 2020, le trafic a diminué de 15 à 20% sur les points de comptage de l'agglomération). Au niveau régional, ATMO, l'organisme agréé pour le suivi de la qualité de l'air, estime que les concentrations en oxyde d'azote (NOx) ont baissé de 20% par rapport à la tendance annuelle. Au 1er confinement, la baisse est de 50% par rapport à la situation normale, en lien avec une baisse du trafic de 70%. Les NOx étant précurseurs de l'ozone, la pollution à l'ozone a également baissé de 9%, une tendance inédite depuis 2007. Comme le souligne ATMO, 2020 a montré qu'« une baisse historique des émissions liées aux transports produit immédiatement une amélioration de la qualité de l'air, ce qui laisse espérer pour les prochaines années que les efforts consentis sur la qualité de l'air seront payants pour la santé comme pour les milieux naturels ».

La grande majorité des porteurs d'actions rencontrés dans le cadre du suivi annuel a fait état du retard sur le planning initial de leurs projets en raison de la crise. L'évaluation des actions qui suit le retranscrit bien. Mais beaucoup ont témoigné aussi d'effets parfois bénéfiques de la crise, démontrant ainsi la capacité d'adaptation du territoire, une qualité à renforcer pour relever les défis du changement climatique. Ces effets se sont surtout ressentis sur 3 des 5 axes du PCAET :

▪ Vers des mobilités agiles et durables (Axe 1)

- Hors confinement, la fréquentation des pistes cyclables a augmenté de 10% en 2020. 5,4 km de pistes provisoires ont été déployées sur l'agglomération pour s'adapter à la demande des usagers dès le 1^{er} déconfinement. Toutes ces pistes ont été pérennisées depuis par des aménagements permanents complétant ainsi les 90 km de réseau d'aménagements cyclables déjà existants.
- Malgré le confinement, l'Agence Ecomobilité a maintenu son niveau de sensibilisation et promotion des modes doux, par l'adaptation et l'évolution des services proposés. Par exemple, avec la fermeture des écoles, l'accompagnement à la réalisation de plan de déplacement des établissements scolaires a été remplacé par une nouvelle offre : des stages vélos pendant les vacances scolaires. Forte de son succès, cette activité a été renouvelée en 2021.
- Un dispositif de chèques VAE (vélos à assistance électrique) a été mis en place pour le déconfinement en juin 2020 : 800 chèques ont été attribués en quelques mois. Une évaluation sur près de 400 bénéficiaires montre que 20% d'entre eux se sont ou vont se séparer d'une voiture suite à l'achat de leur VAE.
- L'évolution des mobilités en lien avec les nouveaux comportements d'après crise (pérennisation du télétravail, essor du vélo notamment) induisent des trafics différents, qui s'imposent naturellement dans le dimensionnement des aménagements et infrastructures routières de demain. De la même manière, les accompagnateurs d'entreprises du territoire indiquent que les entreprises projetant de s'installer ou d'agrandir leurs locaux ont immédiatement revu à la baisse (de l'ordre de 20 à 30%) leur programmation de surfaces de bureaux en raison de la pérennisation du télétravail.
- Cet essor du déplacement à vélo nécessite d'anticiper les moyens à réserver pour accompagner au mieux ces changements de mobilité et les ancrer dans la durée : investissements (infrastructures cyclables, places de consignes, flottes de vélos en location, vélobulles...), mais aussi budgets d'entretien et de logistique (avec par exemple une technicité nouvelle pour l'entretien des VAE) ainsi que d'animation (plan de mobilités...).

▪ La végétation au service de l'adaptation au changement climatique (Axe 3) et la valorisation des richesses du territoire (Axe 4)

- Le diagnostic du PCAET montrait l'importance de protéger la forêt, qui représente 70% du stockage carbone du territoire de Grand Chambéry. Au-delà de ce rôle, la fréquentation accrue en 2020 des espaces naturels de Grand Chambéry a rappelé le rôle de poumon vert pour les habitants et l'importance de sauvegarder ces milieux qui seront de plus en plus recherchés avec le réchauffement climatique. Cette évolution doit d'ailleurs être accompagnée, du point de vue de la mobilité et de la cohabitation des usages, pour ne pas créer des effets néfastes ou irréversibles sur un patrimoine fragile.
- La fermeture des stations de ski de piste pendant le confinement a accéléré les réflexions des stations pour diversifier leurs activités et s'engager dans un tourisme plus durable : la démarche « flocon vert » est en réflexion.
- La fermeture des marchés lors du 1^{er} confinement et ses conséquences sur la rupture des débouchés pour les producteurs a renforcé les réseaux d'alimentation en circuits courts (création de plateformes de recensement et d'achat) et la recherche de solutions pour éviter le gaspillage alimentaire, tel l'achat par Grand Chambéry d'un invendu de 5 tonnes de tome des Bauges pour don à la banque alimentaire.

▪ Piloter un bâti performant, sain et agréable (Axe 2)

La mise en œuvre opérationnelle du PLUi-HD de Grand Chambéry en 2020 couplée au dispositif d'accompagnement mon PASS'ÉNOV incite les pétitionnaires à envisager la rénovation de leurs logements de manière plus globale, plus performante qu'une rénovation par étape.

Les demandes d'autorisations au droit des sols instruites en 2020 ont été analysées au regard des exigences énergie/climat du PLUi-HD (analyse partielle sur 200 dossiers, ne comprenant pas Chambéry, La Motte-Servolex et Jarsy).

Plus de la moitié des dossiers de rénovation englobe plus d'un poste du référentiel technique (là où le PLUi-HD impose au moins un poste), ce qui montre qu'avec un accompagnement tel que mon PASS'ÉNOV, les pétitionnaires sont prêts à élargir leur projet de rénovation à d'autres postes. La mise en place d'un bonus Air'Énov a démontré son effet d'entraînement pour accompagner des

rénovations plus ambitieuses (par exemple avec l'atteinte du niveau BBC pour 4 maisons et une copropriété) en couplant le remplacement d'une chaudière fioul à un bouquet de travaux.

Bien que le rythme des rénovations soit resté soutenu malgré l'impact de la crise, notamment dans l'offre sociale avec 235 logements locatifs sociaux aidés par la politique de Grand Chambéry, et malgré la qualité du dispositif mon PASS'ÉNOV, le nombre de réalisations à l'année reste bien en deçà des enjeux du territoire. Le reste à charge des rénovations énergétiques est trop élevé pour satisfaire aux enjeux de massification des chantiers de rénovation. Par exemple, dans le parc privé, le taux d'aides globales est de 20 à 25%, et jusqu'à 50% pour les publics les plus modestes, pour des coûts de rénovation de l'ordre de 60 000€ par logement.

Le fonds air/bois pour le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois s'est bien déployé dans sa 1^{ère} année complète avec 122 appareils remplacés.

Seuls 8 diagnostics sociotechniques à domicile pour les personnes en précarité énergétique ont pu être réalisés en raison du confinement.

▪ **Doubler la production d'énergies renouvelables (Axe 5)**

La production d'énergies renouvelables (EnR) a peu évolué sur le territoire en 2019 (dernière année disponible), les deux principales sources étant le bois-énergie (55% des EnR) et la valorisation de la chaleur de l'incinérateur de Chambéry (32% des EnR).

Le futur renouvellement de la délégation de service public du réseau de chaleur de Chambéry devrait permettre d'augmenter la part de bois-énergie dans l'alimentation du réseau, et diminuer le recours au gaz naturel. Savoie déchets et la Ville de Chambéry mènent un projet pour intégrer davantage de chaleur issue de l'incinérateur dans le réseau de chauffage urbain, ce qui viendra encore améliorer le taux d'énergies renouvelables. Pour les autres énergies, le solaire, qu'il soit photovoltaïque ou thermique, et la méthanisation sont encore très loin du potentiel du territoire. Les pompes à chaleur individuelles de type aérothermie sur vecteur eau et géothermie représentent la plus forte évolution d'EnR en 2020. Plusieurs installations de géothermie seront mises en service en 2021, soutenues en 2020 par le Contrat de développement territorial de chaleur renouvelable entre ADEME et Grand Chambéry.

Les marchés pour la conception et la réalisation des travaux d'injection du biométhane produit par l'usine de dépollution des eaux ont été préparés, en vue d'une consultation et d'un démarrage des travaux en 2021. L'injection de ce biométhane sur le réseau de gaz est une opportunité pour répondre à court terme aux objectifs de production d'énergie renouvelable du territoire, au regard de la difficulté à concrétiser des projets conséquents sur les autres EnR (solaire, chaleur fatale industrielle, méthanisation des biodéchets...). De plus ce biométhane issu de l'UDEP s'imbrique dans une boucle vertueuse, avec la station d'avitaillement GNV en place et l'acquisition de véhicules au GNV (par exemple les bennes à ordures ménagères, dont la première a été livrée fin 2020).

Enfin, 2020 est l'année de la première installation photovoltaïque d'Energicimes, ce qui représente une avancée concrète et mobilisatrice pour la seconde centrale solaire citoyenne du territoire, née en 2019.

4. Les co-bénéfices des actions suivies

La particularité et la force du PCAET résident dans son approche très transversale. Une des clés de réussite du PCAET est de développer les co-bénéfices des actions. Cette notion est difficile à appréhender, tant les projets sont variés et l'évaluation des gains climatiques ou énergétiques complexe. Il s'agit de dépasser l'objectif propre d'une action, et de répondre à travers sa réalisation à des enjeux globaux du territoire : cohésion sociale, biodiversité, éducation, emploi, économie, autosuffisance alimentaire...

▪ **Co-bénéfices économiques**

- L'augmentation de la flotte de VAE de la vélostation (150 vélos) et le conventionnement avec des vélocistes implantés sur l'agglomération pour l'attribution de 800 chèques VAE a généré un impact certain sur l'économie locale (6 sur les 9 vélocistes partenaires pour la distribution des chèques VAE estiment que leurs ventes ont évolué de 30% voir plus en 2020). Cet impact est également vrai pour les distributeurs et poseurs de poêles, engagés dans un partenariat avec Grand Chambéry dans le cadre de l'opération #Balancetonpoêle !
- Au-delà de la recherche d'une solution de gestion des déchets viticoles remplaçant le brûlage, le projet de recherche VITIVALO conclut sur la valeur économique des molécules issues de

ces matières, avec des applications en cosmétique ou en agronomie. Des entreprises locales sont intéressées, mais il faut concrétiser et le projet n'entre pas dans les appels à projets existants.

- L'application du PLUi-HD, devenu exécutoire en 2020, impose une montée en compétence et savoir-faire des artisans locaux en matière de rénovation énergétique et d'utilisation de matériaux biosourcés. L'analyse des autorisations d'urbanisme sur la nature des rénovations permet d'avoir une prospective sur les types de travaux de rénovation à venir, et de mieux cerner les besoins en formation des artisans.
- La préservation du ciel étoilé par l'extinction nocturne de l'éclairage public peut contribuer à la diversification du tourisme de montagne.

▪ Co-bénéfices sociaux et sur la santé

- L'offre de service Vélobulle a expérimenté des trajets en lien avec l'établissement français du sang (et le centre de vaccination en 2021) pour inciter les habitants à se mobiliser.
- L'offre MobiJob permet d'accompagner des publics pour qui le déplacement quotidien est un frein à l'emploi (352 bénéficiaires en 2020).
- L'agence Ecomobilité a réuni les acteurs du handicap pour tester la mise à disposition d'un VAE adapté aux personnes à mobilité réduite. La dynamique créée a permis la commande du premier vélo Benur livré en 2021 par la société fabricante.
- Les animations scolaires sur le climat/énergie (266 élèves sensibilisés par Mountain Riders) et le gaspillage alimentaire (467 sensibilisés par FNE Savoie) permettent d'aborder les enjeux globaux d'aménagement du territoire. Ces interventions scolaires encouragent la transversalité au sein des enseignants, l'adoption de nouveaux outils et méthodes par les enseignants et la mise en relation avec des acteurs et témoins du territoire, lors de sorties « hors les murs ».
- L'accompagnement des cantines scolaires pour introduire des circuits courts (ex. Chambéry en 2020) favorisent des productions locales et réduisent le gaspillage alimentaire (en France, 35% du gaspillage alimentaire est généré lors de la transformation et la distribution).
- Les mesures inédites de VITIVALO sur le brûlage à l'air libre des déchets viticoles ont convaincu les viticulteurs et pépiniéristes des risques sur leur santé, ces brûlages émettant 1 000 fois plus de particules fines que la solution du transport/compostage industriel.

▪ Co-bénéfices environnementaux

- La sensibilisation et le soutien financier du SDES et des PNR pour la rénovation de l'éclairage public amènent les communes à pratiquer l'extinction nocturne, bénéfique pour la faune (mammifères et insectes), fortement démonstrative pour les habitants et les entreprises.
- L'accompagnement des entreprises pour mettre leurs rejets aux normes dans le réseau d'eaux usées de l'agglomération les amène à agir sur l'ensemble du cycle de l'eau à l'échelle de leur site : économie d'eau potable, optimisation du process interne, gestion des rejets non domestiques, gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales (par exemple en infiltrant les eaux chargées des parkings dans des noues en terres végétales ou lits biologiques).
- L'octroi du bonus de constructibilité permis par le PLUi-HD n'entraîne pas d'augmentation des surfaces de stationnement en conséquence, ce qui génère des réflexions intéressantes entre les acteurs (communes, promoteurs...) sur l'application d'une politique de stationnement restreinte cohérente avec les enjeux d'une mobilité durable.

Label Transition écologique

L'éco-exemplarité de la collectivité à travers le déploiement de ses compétences obligatoires et optionnelles

1. Présentation du nouveau label Transition écologique climat-air-énergie, territoire engagé

En 2022, Cit'ergie® devient le label Transition écologique climat-air-énergie, territoire engagé. C'est l'appellation française du label européen « european energy award » ; il est décerné par l'ADEME. Ce label récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité, à travers ses compétences. C'est un outil opérationnel d'amélioration continue avec obligation de suivi annuel.

Les collectivités qui prétendent au label sont évaluées sur la base de leurs compétences dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air :

- Planification du développement territorial
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement en énergie, eau et assainissement
- Mobilité
- Organisation interne
- Coopération et communication

Le label Transition écologique est donc une démarche permettant de suivre annuellement l'impact des compétences de l'agglomération sur les thématiques Climat Air Énergie. C'est le volet interne du PCAET.

2. L'audit de renouvellement du label 2019-2022



Le référentiel d'audit est en évolution régulière pour tenir compte des enjeux climat-air-énergie nationaux et européens. L'audit permet d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et de décerner un nombre d'étoiles correspondant à la notation obtenue par le territoire.

En 2019, Grand Chambéry a obtenu le renouvellement de son label pour la période 2019-2022 avec un score de 56%, donc 3 étoiles.

3. La visite de suivi annuel 2021

La journée de suivi annuel du 10/09/2021 a permis la participation de 14 agents de Grand Chambéry issus de 6 des 14 directions de la communauté d'agglomération. Aurélie Le Meur, VP chargée de la transition écologique et du développement durable a également assisté à l'ensemble de la journée.

Différents domaines ont été abordés à l'occasion de ce suivi annuel sur le volet territorial et le volet interne : patrimoine bâti, achats publics, politique climat-air-énergie et visite de la nouvelle piscine aqualudique du Stade.

Le suivi annuel réalisé en 2021 concerne les résultats de l'année 2020.

4. Analyse qualitative opérationnelle

■ Grille d'évaluation de l'avancement du processus

Suite à la visite annuelle 2021, la conseillère Cit'ergie a produit un rapport basé sur une grille d'évaluation de l'avancement du processus Cit'ergie. Cette grille permet de mesurer l'état d'avancement du processus global, basé sur le fonctionnement des instances et la gouvernance, le programme de politique Climat Air Energie, le suivi des recommandations et bilan et perspectives. La moyenne des notes obtenues pour la visite annuelle 2021 est de 9/10 (contre 8,2/10 de moyenne en 2020).

	Note de 0 à 5 ² 2020	Note de 0 à 5 ² 2021
1. Fonctionnement des instances de gouvernance	13/20	20/20
Organisation et fonctionnement du comité de pilotage (COPIL) sur les 12 derniers mois	2/5	5/5
Organisation et fonctionnement de l'équipe projet (EP) énergie-climat/Cit'ergie	5/5	5/5
Continuité des moyens humains au cours de l'année	3/5	5/5
Continuité du portage politique au cours de l'année	3/5	5/5
2. Programme de politique climat-air-énergie	8/20	16/20
La collectivité met-elle à jour régulièrement son tableau de bord de suivi ?	3/5	3/5
La mise en œuvre est-elle conforme aux prévisions ?	5/5	5/5
Evolution ou engagement effectif du budget prévu pour le programme d'actions ?	-	3/5
La collectivité mène-t-elle en continu des réflexions sur la pertinence de sa politique et sur ses objectifs ? De nouvelles actions, thématiques ou compétences sont-elles mises en place ?	-	5/5
3. Sivi des recommandations	0/10	8/10
Les recommandations de la conseillère , formulées dans le précédent rapport de visite annuelle, ont-elles été suivies ?	-	4/5
Les remarques et recommandations de l'auditrice et de la CNL sont-elles prises en compte et traitées ?	-	4/5
4. Blan et perspectives	15/15	15/15
Les performances de la collectivité se sont-elles globalement améliorées depuis l'année dernière ?	5/5	5/5
Le maintien ou l'amélioration du score est-il en bonne voie pour le renouvellement ?	5/5	5/5
La collectivité est-elle dans les temps par rapport aux diverses échéances du processus Cit'ergie ?	5/5	5/5

■ Avis et recommandations de la conseillère

La visite annuelle a permis à la conseillère de mesurer la dynamique retrouvée de la politique air-énergie-climat de Grand Chambéry, ceci malgré les incertitudes et aléas de 2021 liés à la pandémie.

Grand Chambéry comme l'ensemble des territoires français rencontre des difficultés à prévoir l'évolution des comportements des habitants et acteurs socio-économiques du territoire.

Les différents confinements ont changé les pratiques de travail, de mobilité, de fréquentation des espaces naturels, de consommation, de production de déchets.... Il est encore trop tôt pour savoir si ces comportements vont perdurer et pour identifier avec précision en quoi ces changements peuvent faire évoluer les services publics de la communauté d'agglomération.

Les tensions actuelles sur les matériaux du BTP (approvisionnement et prix), sur le cout des énergies, sur l'approvisionnement en vélos, en véhicules, en matériel informatique, viennent aussi bousculer les prévisions.

² 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation

Ces changements mouvants, laissent craindre une hausse des dépenses et posent la question des financements publics. Cela met au-devant de la scène les modalités de financement des actions de sobriété et de maîtrise de l'énergie - qui coutent aujourd'hui plus cher que le développement des énergies renouvelables - qui ne peuvent dépendre uniquement des « opportunités » de financement de l'Etat.

ECO-EXEMPLARITE :

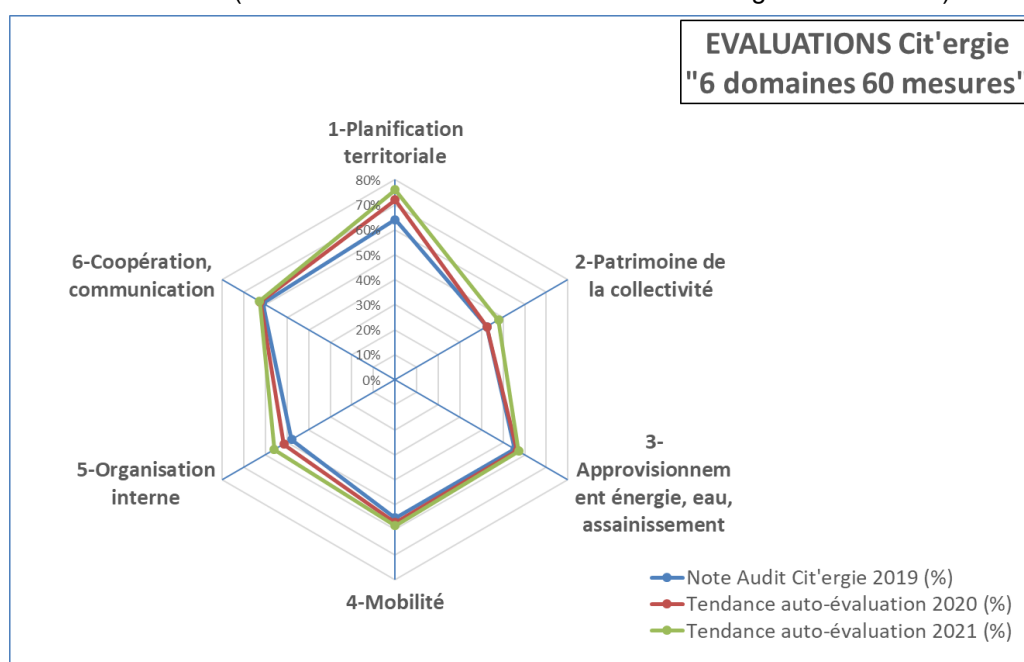
- Publier et partager un bilan annuel de vos consommations et productions d'énergies et d'eau et émissions de GES afin de partager vos résultats en dehors des services techniques et fournir aux élus un document synthétique qui donne une vision d'ensemble et facilite les choix d'investissement.
- Rendre visible et lisible le budget transition écologique de Grand Chambéry (dépenses, recettes et coûts évités).
- Passer au crible le budget global pour identifier et éviter les financements contreproductifs.
- Partager la réflexion sur les modes de financement des actions de sobriété et réduction des consommations avec le COPIL PCAET afin de dégager un budget PCAET pérenne, indépendamment des opportunités de subventions.
- Formaliser une nouvelle politique de commande publique durable afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et les objectifs de la nouvelle politique transition écologique de Grand Chambéry et pour systématiser la prise en compte dans les marchés de travaux d'exigences de transition écologique (demande, application et suivi). Questionner la pertinence et les bénéfices d'un poste dédié.

MOBILISATION ET COOPERATION TERRITORIALE :

- Réussir la mobilisation des habitants dans la mise en œuvre du PCAET : passer de la sensibilisation à la co-construction.
- Animer des temps spécifiques avec les communes Cit'ergie de l'agglomération (Chambéry et La Motte-Servolex) et du bassin de vie (Communauté de Communes Cœur de Savoie, Grand Annecy..), type « club Cit'ergie » pour développer des synergies entre les démarches (chargés de mission et élus-es).

▪ Auto-évaluation des axes de progression

Une auto-évaluation des axes de progression au sein des domaines observés lors de la visite annuelle 2021 permet d'obtenir un graphe radar de la progression des actions de Grand Chambéry selon les 6 domaines Cit'ergie : planification territoriale, patrimoine de la collectivité, approvisionnement énergie, eau, assainissement, mobilité, organisation interne et coopération, communication. Le graphe présente un comparatif entre la note d'audit Cit'ergie et les tendances 2020 et 2021 en autoévaluation (voir tableau du référentiel de notation Cit'ergie en annexe 2).



Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Identification des émissions directement ou indirectement liées au fonctionnement de la collectivité et sur lesquelles elle peut agir

Les principaux gaz à effet de serre (GES) sont le CO₂, le méthane, le protoxyde d'azote et l'ozone. Naturellement présents dans l'atmosphère, leur concentration varie en fonction des activités humaines. Le CO₂, principal responsable du réchauffement climatique, provient majoritairement de la combustion des énergies fossiles.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux collectivités comme Grand Chambéry de réaliser tous les 3 ans le bilan des émissions de gaz à effet (BEGES) dues à la mise en œuvre des services publics dans le cadre de leurs compétences.

1. Méthodologie

Le BEGES porte sur la partie Patrimoine et services de la Communauté d'agglomération. Il se distingue du BEGES territorial effectué dans le cadre de l'élaboration du PCAET qui porte sur toutes les émissions générées sur le territoire par les différents secteurs d'activité (habitat, tertiaire, industrie, transport, agriculture).

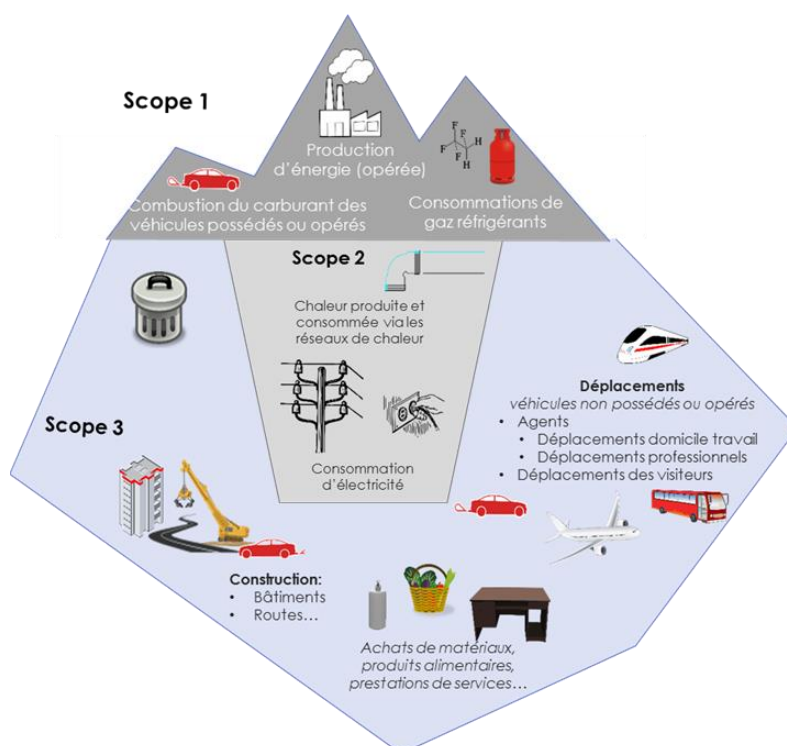
Les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues aux activités et services et la mise en œuvre des compétences de Grand Chambéry ont été quantifiées selon le périmètre suivant :

- Administration : patrimoine bâti et flotte de véhicules.
- Eau & Assainissement : production eau potable, réseaux de distribution et réseaux de collecte eaux usées, ouvrages annexes, gestion UDEP et stations d'épuration.
- Sport & Culture : gymnases communautaires, Le Phare, le Parc des Expos, aérodrome et piscines.
- Déchets : collecte (compétence propre) et traitement (compétence déléguée).
- Transports en commun : réseau Synchro

La réalisation du BEGES impose d'identifier les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, sur le lieu de consommation (Scope 1), les émissions indirectes, consommation d'une énergie produite hors du territoire (Scope 2) et les autres émissions indirectes, liées ou non à l'énergie et non incluses dans les scopes précédents (Scope 3).

Les facteurs d'émission utilisés sont les coefficients permettant de convertir les consommations énergétiques en émissions de GES. Ils sont issus de la Base Carbone® de l'ADEME.

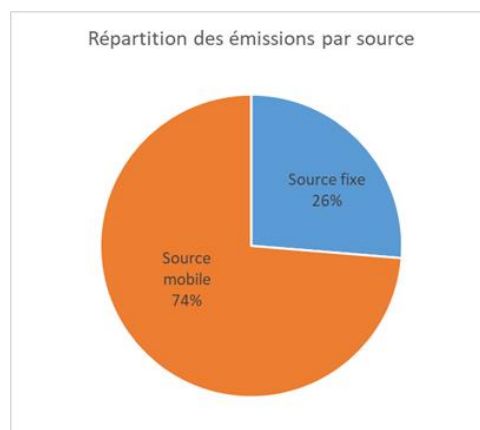
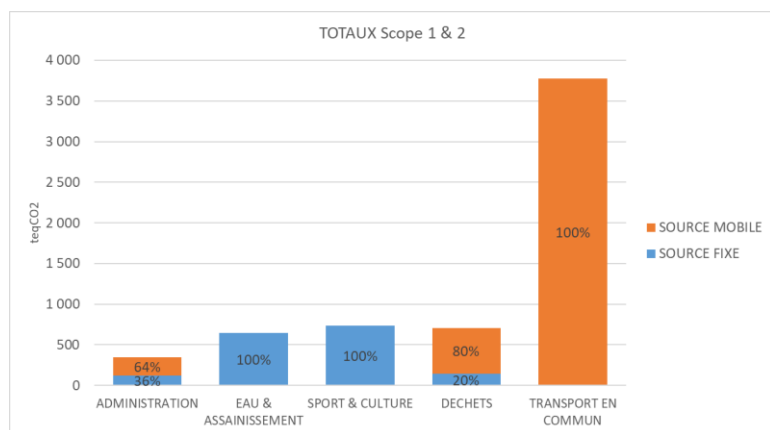
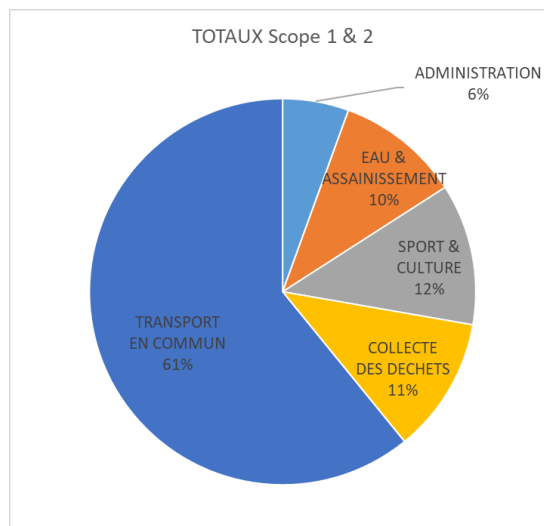
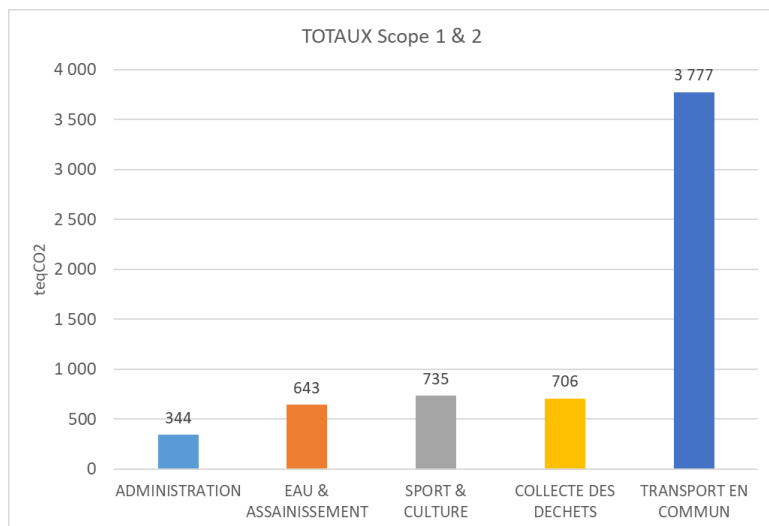
Le BEGES Patrimoine et Services permet d'identifier les marges de progression propres à la collectivité en termes de réduction de ses émissions de GES. La période d'étude porte sur l'année civile 2019, qui correspond à la période de consolidation la plus récente de la collecte des données (d'autant que l'année 2020 est atypique).



2. Résultats du BEGES 2019

■ Empreinte globale

Les émissions totales (Scopes 1 et 2) émises par l'exercice des compétences de Grand Chambéry s'élèvent à 6 205 tonnes de CO₂e en 2019. La part des émissions la plus importante correspond à la compétence Transport en commun avec 61%. La part des émissions de GES provenant des sources de consommation mobiles (tous véhicules) est majoritaire avec 74% par rapport aux sources de consommation fixes (bâtiments).

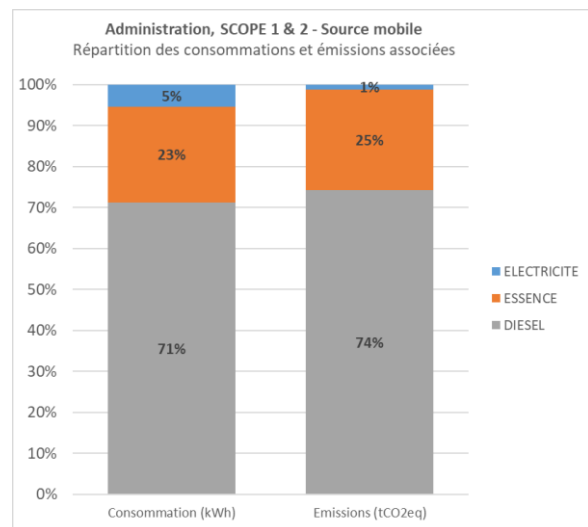
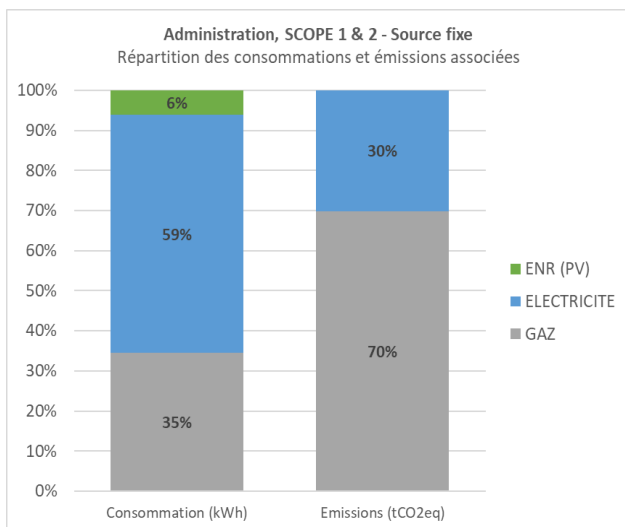


■ Empreinte par compétences propres

ADMINISTRATION :

Sont comptabilisées les émissions liées aux bâtiments communautaires (sources fixes) de plus de 100 m² (Les Blachères, Les Fontanettes, Maison des Syndicats, Accueil SDE et Margériaz) ainsi que celles liées aux véhicules.

Au total, les émissions de l'Administration représentent 344 tonnes de CO₂e, avec 64% dus aux émissions des véhicules (source mobile). Elles correspondent à une très faible part des émissions totales. Cependant ce poste est particulièrement important car il traduit les efforts réalisés en matière d'éco-responsabilité et d'exemplarité de l'agglomération.



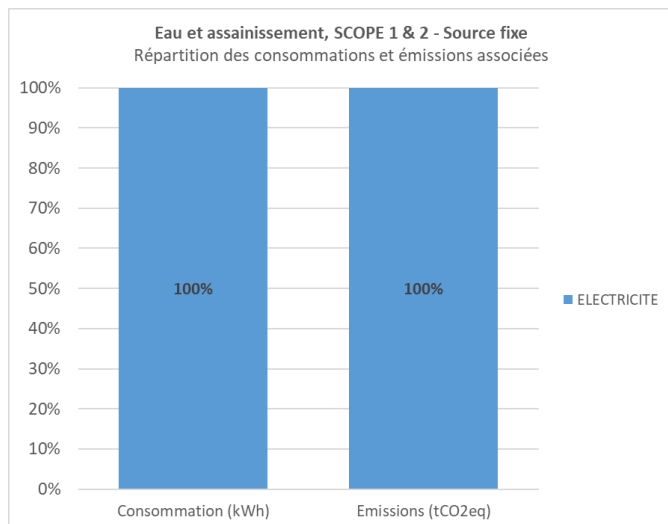
EAU & ASSAINISSEMENT :

Au titre des compétences Eau & Assainissement, Grand Chambéry assure la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées. A ce titre, elle assure :

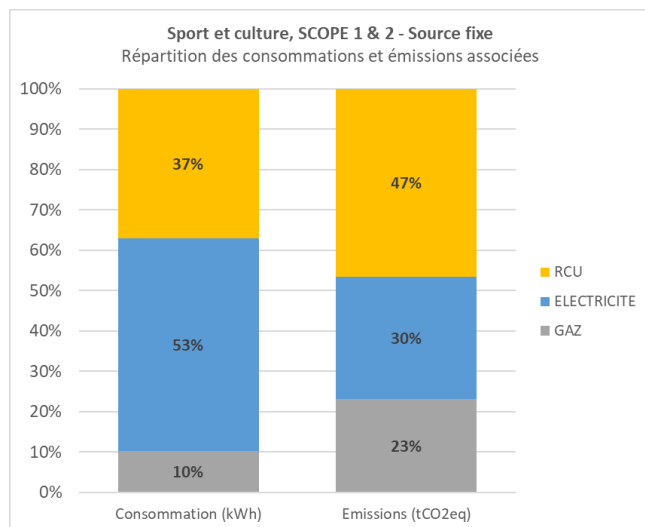
- La production et la distribution de l'eau potable pour l'ensemble des 75 500 abonnés, soit plus de 30 000 m³ d'eau distribués chaque jour.

- La collecte des eaux usées produites sur le territoire par plus de 96% de la population, à l'aide d'un réseau de près de 600 km, de 32 postes de refoulement, d'une usine de dépollution (UDEP) et de 7 autres stations d'épurations.

Les émissions liées à l'exercice de la compétence Eau & Assainissement sont générées par l'électricité consommée dans divers bâtiments et ouvrages et entre autres par l'UDEP et par les stations de pompes. Elles s'élèvent au total à 643 tonnes de CO₂e



SPORT & CULTURE :



Les émissions liées aux bâtiments suivants sont comptabilisées dans cette section : Le Phare, le Parc Expo, l'aérodrome, la patinoire Buisson rond, la Piscine Buisson rond, la Piscine Aqualudique ainsi que les gymnases communautaires (Gymnase du Levant, du Granier, du Leya, du Parc, du Boutron II et le Gymnase Delphine et Jonathan).

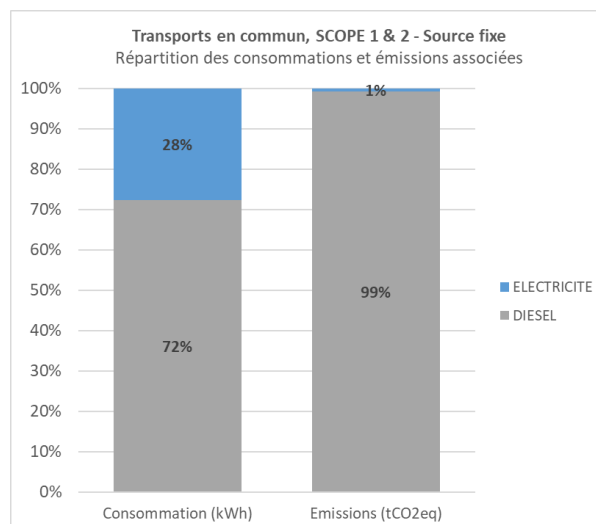
Les émissions correspondant à la compétence Sport & Culture s'élèvent à 735 tonnes de CO₂e.

TRANSPORT EN COMMUN :

Grand Chambéry assure les transports et les déplacements urbains : la gestion et l'exploitation du réseau de bus, les aménagements de voies réservées aux bus, les aménagements cyclables ainsi que les services à la mobilité. Grand Chambéry organise les services de transports collectifs de l'agglomération au travers :

- du réseau Synchro Bus (19 lignes régulières et 34 lignes de transports scolaires) ;
- de 4 lignes Chrono ;
- du service de transport à la demande Synchro Access' (8 lignes) ;
- du service Synchro Vélobulles (service de triporteurs électriques en centre-ville).

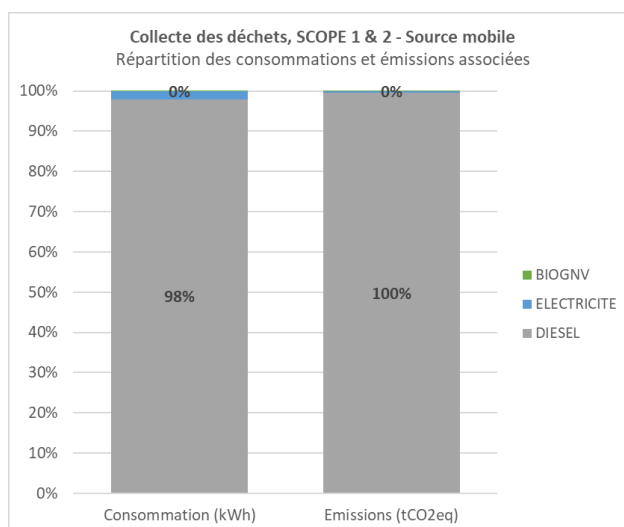
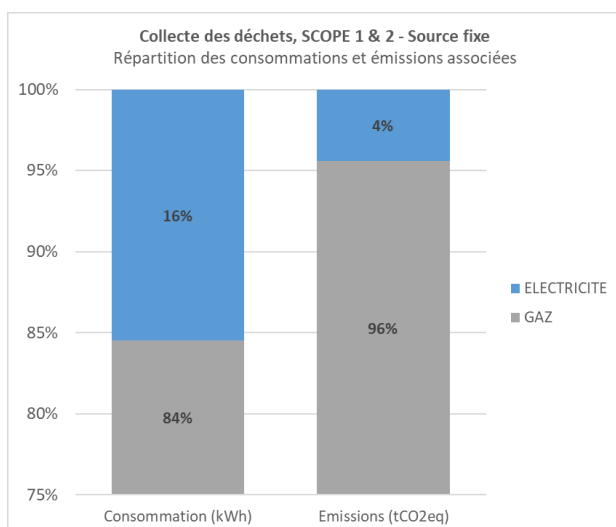
La compétence Transport en commun émet 3 777 tonnes de CO₂e, ce qui représente la plus grosse part des émissions de GES de Grand Chambéry.



COLLECTE DES DECHETS :

Grand Chambéry est compétente pour la collecte des déchets ménagers et la gestion des déchèteries.

Les émissions totales pour cette compétence s'élèvent à 706 tonnes de CO₂e, dont 80% liés à la collecte des déchets et 20% liés au fonctionnement des bâtiments.



▪ Empreinte pour la compétence déléguée Traitement des déchets

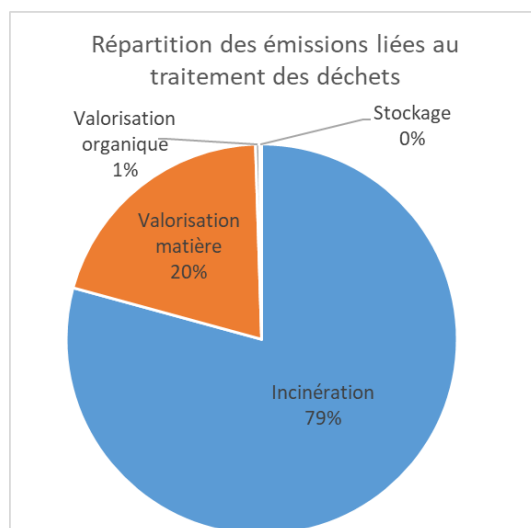
Depuis le 1^{er} janvier 2010, Grand Chambéry a transféré l'exercice de la compétence « Traitement des ordures ménagères et tri des collectes sélectives » à Savoie Déchets.

Au total les émissions émanant du traitement des déchets collectés sur l'agglomération (incinération des ordures ménagères résiduelles, tri et recyclage des emballages, verres, cartons et recyclables des déchetteries) représentent 52 137 tonnes de CO₂e. Ces émissions sont très majoritairement issues du traitement par incinération (80%). L'incinération des déchets permet toutefois de produire de l'énergie qui est récupérée³ :

- 9 GWh d'électricité, soit environ 550 tonnes de CO₂e évitées ;
- 33,6 GWh de chaleur, soit environ 7 600 tonnes de CO₂e évitées (en prenant le facteur d'émission du gaz).

³ Les productions d'énergie ont été calculées au prorata des tonnages d'ordures ménagères de Grand Chambéry admis à l'UVETD (30%)

L'autre partie des émissions est liée à la valorisation matière (le tri des matières recyclables, le transport jusqu'aux sites de recyclage, les procédés de recyclage et régénération). Cette valorisation matière permet d'éviter l'émission de 30 tonnes de CO₂e en 2019.



Annexes

1. Tableau des valeurs 2020 des indicateurs Clé du PCAET
2. Référentiel de notation Cit'ergie

Annexe 1 : Tableau des valeurs 2020 des indicateurs Clé du PCAET

	Indicateur-clé de l'action			5 sous-critères notés chacun sur 10 points					SOUS-TOTAL /40 sans l'indicateur clé	TOTAL /50
	Valeur 2019	Valeur 2020	Unité	Avancement	Engagement financier	Transversalité et mobilisation	Indicateur clé	Rayonnement		
1.2.6 Vélostation*	4 975	5 783	locations de vélos	8	6	7	4	8	28	32
1.2.7 Mobi Job*	262	352	bénéficiaires	8	6	8	7	8	28	35
1.2.8 Plans de déplacements scolaires*	1 628	1 516	jeunes touchés	8	6	7	1	8	28	29
1.3.8 Réseau routier structurant	1,07	0,85	indicateur trafic VRU	8	2	6	7	6	21	28
1.3.9 Station de GNV (gaz naturel pour les véhicules)	0	120	T de GNV	8	10	6	8	8	31	39
1.3.10 Déplacements actifs santé	100	50	bénéficiaires	8	6	7	1	6	26	27
1.3.11 Vélobulles*	8 941	7 346	transports	8	6	7	1	8	28	29
1.5.1 Mobilité hydrogène (ZEV)	4,5	2,1	kg d'H2 vélos	8	4	6	1	6	23	24
1.5.2 Conversion flottes véhicules	28 100	27 200	km parcourus	5	3	7	2	6	21	23
2.6.1 Bonus constructibilité	non démarré	0	m²	5	1	6	non quantifiable	4	17	
2.6.2 Bois construction	4	0	projet en bois local réalisés sur le territoire	8	2	3	1	3	15	16
2.7.1 Réhabilitation énergétique offre sociale	10%	9,53%	pourcentage de logements réhabilités à l'année par rapport à l'objectif pluriannuel PCAET	5	5	9	1	6	25	26
2.7.2 Rénovation énergétique logements privés*	action non suivie	3,1	Gwh d'économisés	5	7	8	non quantifiable	7	27	
2.7.4 Animation auprès des entreprises	0	0	projets au titre du TEPOS	0	0	3	0	3	5	5
2.7.5 Un critère non PASS' RENOV PLUi HD	non démarré	non disponible	nombre de dossiers	8	2	8	non quantifiable	6	23	
2.7.7 Bois rénovation	0	0	m3 de bois local utilisé en rénovation	0	0	3	0	1	4	4
2.7.8 Modernisation éclairage public	-138	-162	MWh d'économisés	8	6	6	4	7	26	30
2.9.1 Fonds Air / Bois*	20	122	appareils non performants remplacés	8	4	9	10	7	28	38
2.9.4 Diagnostics énergie domicile*	0	8	bénéficiaires	5	3	6	8	3	17	25
3.10.1 Zonages de protection	47 198	47 198	ha de zones A, N et zones humides (812 ha)	8	2	6	1	7	22	23
3.10.2 Communication exploitation forestière	560	1015	personnes sensibilisées	8	6	6	10	7	26	36
3.10.4 Forêt multifonctionnelle*	10	indicateur non adapté	réunions de concertation	8	6	6	non quantifiable	5	24	
3.14.1 Broyeur télécommandé	1,8	120	ha broyés	5	10	6	8	3	24	32
4.15.1 Produits locaux circuits courts*	4	2	communes accompagnées dans l'année	8	8	6	1	5	26	27
4.15.2 Lutte gaspillage alimentaire*	732	532	élèves sensibilisés	8	10	6	1	6	30	31
4.17.1 Ressources en eau/pratiques agricoles	19	19	conventions de tarification préférentiel de l'eau en vigueur	8	2	7	1	5	21	22
4.18.1 Fin brulage végétaux*	1 762	1 234	h d'utilisation des broyeurs	5	5	7	1	5	22	23
4.18.2 Déchiqueteuse bois-énergie	33	0	heures d'utilisation	8	10	6	1	2	25	26
4.18.3 Fin brûlage déchets viticoles	14,5	0	T de déchets viticoles compostés	8	10	10	1	7	34	35
4.19.1 Réduction rejets entreprises	14	5	sites mis en conformité	8	6	8	1	5	26	27
4.20.1 Plan local qualité air	1 496 308	non disponible non disponible	T d'émissions d'oxydes d'azote T d'émissions de particules PM10	8	2	7	non quantifiable	5	21	
4.20.3 Forêt et adaptation changement climatique	action non suivie	indicateur se révélant non adapté		8	10	8	non quantifiable	6	32	
5.21.1 Gestion des biodéchets*	192,8	137,5	T détournées de l'incinération	5	3	8	1	7	23	24
5.21.3 Société de portage de projets EnR	action non suivie	0	GWh d'énergie produite	3	0	2	non quantifiable	1	5	
5.21.4 Sociétés citoyennes solaires*	89	136	MWh d'électricité produite	8	4	6	6	5	22	28
5.22.1 Cadastre solaire	1 936	1 400	connexions	8	10	7	1	7	31	32
5.23.1 Méthanisation des fermentescibles	0	0		3	3	5	0	3	13	13
5.23.2 Filière bois-énergie	1 420	1 669	tonnes en circuits courts dans chaufferie bois	8	2	8	4	7	25	29
5.23.4 Animation EnR des entreprises	action non suivie	0	projets au titre du TEPOS	0	0	3	non quantifiable	3	6	
5.23.9 Injection biométhane UDEP	0	0	T injectées	3	3	6	0	5	16	16
5.24.1 Outil suivi des EnR	0	0	GWh suivi par l'outil	5	10	5	0	3	23	23
5.25.1 Communication TEPOS	86	126	participants	8	8	6	6	7	28	34
5.25.2 Interventions pédagogiques*	387	266	élèves sensibilisés	8	6	8	1	6	28	29

Annexe 2 : Référentiel de notation Cit’ergie

Cit'ergie 2021				Audit 2019		Suivi 2020		Suivi 2021	
60 mesures du label, 500 points maxi		Nombre de points potentiel	Nombre de points obtenus (audit 2019)	Note Audit Cit'ergie 2019 (%)	Tendance auto-évaluation 2020	Tendance auto-évaluation 2020 (%)	Tendance auto-évaluation 2021	Tendance auto-évaluation 2021 (%)	Lien PCAET
1-Planification territoriale		87,7	56,1	64,01%	63,1	72,00%	66,6	75,99%	cf PCAET 2020--2025
	1.1 Stratégie globale climat-air-énergie	28,0	18,5	66,07%	23,0	82,14%	24,5	87,50%	
	1.1.1 Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Energie	12,0	9,0	75,00%	10,0	83,33%	11,0	91,67%	PCAET 2020-2025 approuvé le 18 décembre 2019
	1.1.2 Réaliser le diagnostic Climat-Air-Energie du territoire	10,0	6,5	65,00%	9,0	90,00%	9,5	95,00%	PCAET-Diagnostic fait en 2018
	1.1.3 Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et définir un programme d'adaptation au changement climatique du	6,0	3,0	50,00%	4,0	66,67%	4,0	66,67%	
	1.2 Planification sectorielle	39,5	27,1	68,61%	27,5	69,62%	28,5	72,15%	
	1.2.1 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	10,0	6,0	60,00%	6,0	60,00%	7,0	70,00%	PCAET-Axe 5 Doubler la production d'énergies renouvelables
	1.2.2 Organiser les mobilités sur le territoire	12,0	9,6	80,00%	10,0	83,33%	10,0	83,33%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables + PLUIHD
	1.2.3 Définir et mettre en oeuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets	7,5	6,0	80,00%	6,0	80,00%	6,0	80,00%	PCAET-Axe 4 Valoriser les richesses du territoire + CODEC
	1.2.4 Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	10,0	5,5	55,00%	5,5	55,00%	5,5	55,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + PLUIHD
	1.3 Urbanisme	20,2	10,5	52,18%	12,6	62,57%	13,6	67,52%	
	1.3.1 Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols	12,0	8,4	70,00%	10,0	83,33%	11,0	91,67%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + PLUIHD
	1.3.2 Transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement	5,0	1,5	30,00%	2,0	40,00%	2,0	40,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + PLUIHD + Programme d'aménagements
	1.3.3 Accompagner et contrôler les travaux de construction et de rénovation	3,2	0,6	20,00%	0,6	20,00%	0,6	20,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + MonPassRenov
2-Patrimoine de la collectivité		59,0	25,0	42,44%	25,0	42,44%	28,2	47,86%	cf Direction des Bâtiments communautaires
	2.1 Suivi et stratégie patrimoniale	24,0	6,9	28,75%	6,9	28,75%	10,1	42,08%	
	2.1.1 Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics	10,0	4,0	40,00%	4,0	40,00%	6,0	60,00%	Extension de l'outil CONNECT'EnR
	2.1.2 Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation	8,0	0,8	10,00%	0,8	10,00%	2,0	25,00%	Programmation Pluriannuelle Batiments communautaires
	2.1.3 Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés	6,0	2,1	35,00%	2,1	35,00%	2,1	35,00%	Piscine Aqualudique du stade, Piscine couverte de Buisson-Rond + cf Dir BatCom
	2.2 Valeurs cibles énergétiques et climatiques	30,0	17,6	58,80%	17,6	58,80%	17,6	58,80%	
	2.2.1 Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraichissement des bâtiments publics	6,0	2,7	45,00%	2,7	45,00%	2,7	45,00%	cf Direction des Bâtiments communautaires (+ AMO TEPOS?)
	2.2.2 Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics	6,0	2,4	40,00%	2,4	40,00%	2,4	40,00%	cf Direction des Bâtiments communautaires (+ AMO TEPOS?)
	2.2.3 Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraichissement des bâtiments publics	6,0	5,4	90,00%	5,4	90,00%	5,4	90,00%	cf Direction des Bâtiments communautaires (+ AMO TEPOS?)
	2.2.4 Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics	6,0	4,4	74,00%	4,4	74,00%	4,4	74,00%	cf Direction des Bâtiments communautaires (+ AMO TEPOS?)
	2.2.5 Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics	6,0	2,7	45,00%	2,7	45,00%	2,7	45,00%	cf Direction des Bâtiments communautaires (+ AMO TEPOS?)
	2.3 Eclairage public et économie d'eau dans les bâtiments	5,0	0,5	10,00%	0,5	10,00%	0,5	10,00%	
	2.3.1 Optimiser l'éclairage public	3,0	0,3	10,00%	0,3	10,00%	0,3	10,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable
	2.3.2 Economiser l'eau dans les bâtiments publics	2,0	0,2	10,00%	0,2	10,00%	0,2	10,00%	Extension de l'outil CONNECT'EnR (+ AMO TEPOS?)
3-Approvisionnement énergie, eau, assainissement		72,0	39,8	55,33%	40,6	56,44%	41,1	57,14%	cf Service Agriculture et aménagement durable
	3.1 Organisation de la distribution d'énergie et services associés	7,0	2,5	35,71%	2,5	35,71%	3,0	42,86%	
	3.1.1 Optimiser le service public de la distribution d'énergie	2,0	1,0	50,00%	1,0	50,00%	1,0	50,00%	cf SDES + Communes
	3.1.2 Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie	5,0	1,5	30,00%	1,5	30,00%	2,0	40,00%	Ville de Chambéry + PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + cf SDES
	3.2 Production énergétique locale	32,0	14,2	44,50%	15,0	47,00%	15,0	47,00%	
	3.2.1 Récupérer la chaleur industrielle, pratiquer la cogénération, utiliser les réseaux de chaleur/froid comme vecteur	12,0	2,4	20,00%	2,4	20,00%	2,4	20,00%	PCAET-Axe 5 Doubler la production d'énergies renouvelables + Cadastre thermique + Production de biométhane à l'UDEP
	3.2.2 Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraichissement	12,0	8,6	72,00%	8,6	72,00%	8,6	72,00%	PCAET-Axe 5 Doubler la production d'énergies renouvelables + Dispositif CDT EnR thermique
	3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire	8,0	3,2	40,00%	4,0	50,00%	4,0	50,00%	PCAET-Axe 5 Doubler la production d'énergies renouvelables + Cadastre solaire
	3.3 Gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets du territoire	33,0	23,1	70,00%	23,1	70,00%	23,1	70,00%	
	3.3.1 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)	6,0	4,2	70,00%	4,2	70,00%	4,2	70,00%	Suivi des indicateurs de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement
	3.3.2 Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement	12,0	9,0	75,00%	9,0	75,00%	9,0	75,00%	Suivi des indicateurs de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement
	3.3.3 Optimiser la gestion des eaux pluviales	6,0	3,9	65,00%	3,9	65,00%	3,9	65,00%	PCAET Axe 3 La végétation au service de l'adaptation au changement climatique + PLUIHD + cf Direction de
	3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts	6,0	3,9	65,00%	3,9	65,00%	3,9	65,00%	PCAET Axe 3 La végétation au service de l'adaptation au changement climatique + PLUIHD
	3.3.5 Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets	3,0	2,1	70,00%	2,1	70,00%	2,1	70,00%	PCAET-Axe 4 Valoriser les richesses du territoire + CODEC + Schéma Directeur Biodéchets

Cit'ergie 2021				Audit 2019		Suivi 2020		Suivi 2021	
60 mesures du label, 500 points maxi		Nombre de points potentiel	Nombre de points obtenus (audit 2019)	Note Audit Cit'ergie 2019 (%)	Tendance auto-évaluation 2020	Tendance auto-évaluation 2020 (%)	Tendance auto-évaluation 2021	Tendance auto-évaluation 2021 (%)	Lien PCAET
4-Mobilité		78,0	43,1	55,26%	44,6	57,18%	45,6	58,46%	cf Direction Transports
	4.1 Promotion et suivre la mobilité durable sur le territoire et en interne	16,0	8,7	54,38%	9,2	57,50%	9,2	57,50%	
	4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire	10,0	7,5	75,00%	8,0	80,00%	8,0	80,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
	4.1.2 Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité	6,0	1,2	20,00%	1,2	20,00%	1,2	20,00%	cf PDE
4.2 Rationalisation des déplacements motorisés		18,0	6,6	36,67%	6,6	36,67%	6,6	36,67%	
	4.2.1 Elaborer et faire appliquer une politique de stationnement volontariste	4,0	1,4	35,00%	1,4	35,00%	1,4	35,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
	4.2.2 Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public	8,0	4,0	50,00%	4,0	50,00%	4,0	50,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
	4.2.3 Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire	6,0	1,2	20,00%	1,2	20,00%	1,2	20,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
4.3 Mobilité alternative		44,0	27,8	63,18%	28,8	65,45%	29,8	67,73%	
	4.3.1 Développer le réseau piétonnier	6,0	0,6	10,00%	0,6	10,00%	0,6	10,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
	4.3.2 Développer le réseau des infrastructures cyclables	16,0	11,2	70,00%	12,0	75,00%	13,0	81,25%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables + Schéma Directeur Pistes Cyclables
	4.3.3 Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité	14,0	11,2	80,00%	11,2	80,00%	11,2	80,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
	4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité	8,0	4,8	60,00%	5,0	62,50%	5,0	62,50%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
5-Organisation interne		46,0	22,0	47,83%	23,7	51,52%	25,7	55,87%	cf Direction Commande publique et achat
	5.1 Gouvernance	26,0	11,6	44,62%	13,3	51,15%	15,3	58,85%	
	5.1.1 Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie	6,0	3,3	55,00%	3,3	55,00%	3,3	55,00%	Service Agriculture et Aménagement Durable au sein de la Direction de l'Urbanisme et du Développement
	5.1.2 Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie	6,0	3,0	50,00%	3,5	58,33%	4,0	66,67%	VP + Commission AAD
	5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques Climat Air Energie	6,0	2,1	35,00%	2,5	41,67%	3,0	50,00%	TEPOS 2
	5.1.4 Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie	8,0	3,2	40,00%	4,0	50,00%	5,0	62,50%	PCAET-Suivi annuel avec bilan mi-parcours en 2023
5.2 Finances et commande publique		20,0	10,4	52,00%	10,4	52,00%	10,4	52,00%	
	5.2.1 Financer et budgéter la politique Climat Air Energie	12,0	4,8	40,00%	4,8	40,00%	4,8	40,00%	Recette de vente du biométhane fléchée pour financer les actions du PCAET
	5.2.2 Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique	8,0	5,6	70,00%	5,6	70,00%	5,6	70,00%	cf Direction Commande publique et achat
6-Coopération, communication		101,0	62,0	61,34%	63,0	62,33%	63,5	62,82%	cf Direction Communication
6.1 Stratégie de coopération et de communication		14,0	10,1	72,14%	10,6	75,71%	10,6	75,71%	
	6.1.1 Développer une stratégie partenariale multi-niveaux	6,0	3,9	65,00%	3,9	65,00%	3,9	65,00%	
	6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité	4,0	3,0	75,00%	3,5	87,50%	3,5	87,50%	
	6.1.3 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire	4,0	3,2	80,00%	3,2	80,00%	3,2	80,00%	Plan Communication EnR
6.2 Habitat et précarité énergétique		12,0	4,2	35,00%	4,2	35,00%	4,2	35,00%	
	6.2.1 Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	6,0	1,2	20,00%	1,2	20,00%	1,2	20,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable
	6.2.2 Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier	6,0	3,0	50,00%	3,0	50,00%	3,0	50,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + MonPassRenov
6.3 Activités économiques		22,0	12,2	55,45%	12,2	55,45%	12,2	55,45%	
	6.3.1 Favoriser les activités économiques durables	12,0	7,2	60,00%	7,2	60,00%	7,2	60,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable
	6.3.2 Développer un tourisme durable	4,0	0,8	20,00%	0,8	20,00%	0,8	20,00%	PCAET-Axe 4 Valoriser les richesses du territoire + Schéma Directeur Tourisme
	6.3.3 Contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie	6,0	4,2	70,00%	4,2	70,00%	4,2	70,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable
6.4 Agriculture, forêt		18,0	12,9	71,67%	12,9	71,67%	12,9	71,67%	
	6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable	12,0	8,4	70,00%	8,4	70,00%	8,4	70,00%	PCAET-Axe 4 Valoriser les richesses du territoire + Schéma agricole
	6.4.2 Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés	6,0	4,5	75,00%	4,5	75,00%	4,5	75,00%	PCAET-Axe 4 Valoriser les richesses du territoire + Charte forestière + AMI Forêt-Bois
6.5 Société civile		35,0	22,6	64,43%	23,1	65,86%	23,6	67,29%	
	6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation	6,0	3,0	50,00%	3,5	58,33%	4,0	66,67%	PCAET-Axe 6 Participation citoyenne + Club Climat Air Energie
	6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité	6,0	3,6	60,00%	3,6	60,00%	3,6	60,00%	
	6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance	2,0	1,3	65,00%	1,3	65,00%	1,3	65,00%	PCAET-Axe 6 Participation citoyenne + Club Climat Air Energie + Programme pédagogique Prévention des déchets
	6.5.4 Gérer ou soutenir les centres de conseil sur le climat, l'air et l'énergie à l'intention des acteurs privés	10,0	7,5	75,00%	7,5	75,00%	7,5	75,00%	Partenariat avec Maison des Energies-ASDER
	6.5.5 Soutenir financièrement les initiatives climat-air-énergie exemplaires des ménages et des acteurs économiques du territoire	11,0	7,2	65,00%	7,2	65,00%	7,2	65,00%	Convention Qualité de l'air + CDT EnR thermique + MonPassRENOV
Total		443,7	248,1	55,91%	260,1	58,61%	270,8	61,03%	